



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE SEMESTRIEL SEPTEMBRE 2018

Communication destinée aux personnes estampillées
« **salariés productifs** » par la Direction.
Communication envoyée à votre domicile*
deux fois par an : en avril et en octobre.

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Section syndicale
CFDT
du groupe
Gfi Informatique

cfdtgfi@yahoo.fr

Date de rédaction : 15 septembre 2018

INFORMATION SYNDICALE

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Déclarer un arrêt de travail
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Règlement intérieur et ses annexes
- ▶ Calendrier des acomptes
- ▶ En cas de problème

Compte rendu d'activité

Les communications des Organisations Syndicales,
c'est juste en dessous de l'aide.
A notre avis, ça en fait même partie !

Pour être régulièrement informé.e, contactez votre représentant.e **CFDT** (coordonnées en dernière page).
Retrouvez l'historique complet de nos communications en ligne sur <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

* Nous sommes conscient.e.s que les salariés.e.s n'ont pas tou.te.s accès à l'Intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver cette communication sur support papier envoyée au domicile des salarié.e.s, que vous tenez aujourd'hui en main !

DERNIÈRES COMMUNICATIONS MENSUELLES CFDT

Septembre 2018 : COMPTE PERSONNEL DE FORMATION - ACTUALITÉ JUDICIAIRE - TICKETS RESTAURANT - INDEMNITÉ BORLOO - FUTURES INSTANCES - STOP, ÇA DÉBORDE ! – RETRAITES - BUDGET DE L'ÉTAT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Août 2018 : COMPTE PERSONNEL DE FORMATION - BULLETIN DE PAIE D'AVRIL - CALCUL ET RÉPARTITION DES BUDGETS DES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE GFI INFORMATIQUE - SUIVI DE L'ACCORD ARTT - FUTURES INSTANCES - PORTAIL DES DROITS SOCIAUX - CAMPAGNE SAISONNIERS 2018 - PARCOURS PROFESSIONNELS

Juillet 2018 : PARTICIPATION - TICKETS RESTAURANT - FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION - FUTURES INSTANCES - MISE EN PLACE DES CSE : COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONFÉDÉRAL – HANDICAP - DISCRIMINATIONS

Juin 2018 : GESTION DES COMPÉTENCES – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT.E DES SALARIÉ.E.S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONGÉ MATERNITÉ - TICKETS RESTAURANT – RÉORGANISATIONS - FUTURES INSTANCES – PARTICIPATION - RÉPARTITION DES RICHESSES – RGPD – HANDICAP – MARCHES DES FIERTÉS - ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - ENSEMBLE BRISONS LES STÉRÉOTYPES

Mai 2018 : TICKETS RESTAURANT – ASTREINTES - ENTRETIEN ANNUEL - ARBRE DE NOËL IDF - DROIT À LA DÉCONNEXION - CONGÉ DE PATERNITÉ – CONGÉS PAYÉS À SOLDER AVANT FIN MAI – IMPÔTS – RGPD - APPEL À CANDIDATURE : REPRÉSENTANT.E DES SALARIÉ.E.S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - FUTURES INSTANCES - TÉLÉTRAVAIL – RETRAITE – , MARCHES DES FIERTÉS - LOI ASILE-IMMIGRATION : POSITIONNEMENT CFDT

Avril 2018 : RÉFÉRENTIELS MÉTIERS – GCOMP - TICKETS RESTAURANT - ASTREINTES- AMENAGEMENTS PENDANT LES GRÈVES SNCF - NOUVEAUX LOCAUX À AIX – DISCRIMINATIONS : Guide d'accompagnement des personnes transgenres – METTRE UN TERME AUX VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL ! - CONGÉ DE MATERNITÉ

EFFECTIFS

Nombre de salariés (effectifs à fin juin 2018) Groupe GFI 16 987

France 10 183		Etranger 6 973	
UES / GFI Informatique	5 695	GARSYS	Espagne 2 550
UES / GFI Progiciels	911	GFI BT	Portugal 1 420
UES / GFI Info-Product (IP)	2 095	Groupe Awak'it	Colombie 185
COGNITIS France	305	BUSINESS DOCUMENT	Mexique 554
ADDSTONES-	266	NOVULYS	Brésil 61
ITN	121	METAWARE	Etats-Unis 21
GFI INFO.TELECOM	102	EDIGITALIS + CYNAPSYS	Bélux 1 427
GFI Infogen	94	ROFF France	Pologne 135
GFI INFO.ENT.SOLUTIONS	82	Maroc Offshore	Suisse 47
			Maroc 319
			Tunisie 158
			Côte d'ivoire 39
			Angola 2
			Roumanie 19
			Singapour 21
			Angleterre 7
			Autriche 2
			Chine 6

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

ANOMALIE SUR LE CRÉDIT D'HEURES : Les Délégués du Personnel de la CFDT ayant constaté une anomalie générale sur le crédit du compte personnel de formation (CPF) de l'année 2017 ont fait une réclamation à la Direction. Gfi a initié un recours collectif pour un règlement global du problème. A ce jour, nous restons dans l'attente de la régularisation collective de nos droits à la formation par la Caisse des Dépôts.



MODE D'EMPLOI DU CPF : Le CPF est un droit à la formation attaché à chaque salarié ou demandeur d'emploi, dès l'arrivée sur le marché du travail et tout au long de la vie professionnelle. Il sert à financer des formations obligatoirement qualifiantes qui répondent aux besoins des salariés, en adéquation avec les besoins des branches ou des territoires, notamment.

OUVERTURE DU COMPTE : Lien pour accéder à votre CPF : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

FORMATIONS ÉLIGIBLES : Les formations éligibles au CPF sont celles permettant d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences (ce que chacun doit maîtriser au cours de sa vie professionnelle), ou de valider les acquis de l'expérience (VAE), ou d'obtenir une certification, une qualification ou un diplôme. La liste des formations est disponible sur le site.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION : Le CPF est crédité de **24 heures de formation** à la fin de chaque année. Il ne peut excéder 150 heures sur 8 ans. Il est alimenté de 24 heures par année de travail à temps complet pendant 5 ans. Puis, de 12 heures par année de travail à temps complet pendant 3 ans. Jusqu'à atteindre 150 heures.

DÉMARCHE POUR SE FORMER : Si la formation a lieu pendant le temps de travail, le salarié doit demander l'accord de son employeur sur le contenu de la formation et sur ses dates : au minimum 60 jours avant le début de la formation (120 jours avant, si sa durée est supérieure ou égale à 6 mois). L'absence de réponse dans les 30 jours calendaires à réception de la demande vaut pour accord.



PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION : Les frais pédagogiques (c'est-à-dire le coût de la formation) et les frais annexes (frais de transport, repas, hébergement) sont pris en charge par le FAFIEC qui est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) collectant la contribution reversée par GFI. Les formations ne génèrent aucun coût pour les salarié.e.s.

RÉMUNÉRATION DES SALARIÉ.E.S PENDANT LA FORMATION (CPF ou non CPF) : Les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération des salarié.e.s. En revanche, lorsque la personne se forme sur son temps libre, elle perçoit une allocation de formation correspondant à 50 % de sa rémunération nette si la formation est à l'initiative de l'employeur.

Besoin de précisions, ou blocage sur l'utilisation de votre CPF, contactez **Ibrahima BADIANE** (Coordonnées en dernière page)

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La concertation sur le volet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), a porté ses fruits. Un référent formé à ces problématiques sera identifié parmi les élus du conseil social et économique et, pour les entreprises de plus de 250 salariés, dans les services de ressources humaines.



À Gfi, nous avons deux référent.e.s VSST CFDT: **Isabelle LUSZCZYK** et **Stéphane GLAÇON** (Coordonnées en dernière page)

HANDICAP



Quelles sont les conditions d'obtention des chèques CESU pour les salarié.e.s en situation de handicap ?

- ✓ Transmettre à la société sa Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou son renouvellement(1),
- ✓ Être en CDI,
- ✓ Ne pas être en période d'essai à la date d'attribution du Ticket CESU,
- ✓ Ne pas être en préavis de départ à la date d'attribution du Ticket CESU.

(1) Pour les handicaps légers et/ou non permanents la RQTH se fait pour 3 ans, voire 1 an. Plus le handicap est lourd, plus le renouvellement est long (tous les 5 ans).



La CFDT demande que les CESU handicap soient attribués annuellement et non pas uniquement au renouvellement de la RQTH.

Réponse de la Direction : Nous reconnaissons notre erreur, il n'est effectivement pas juste d'attribuer les CESU au renouvellement de la RQTH (1). Ça fait deux ans qu'on se dit que nous devrions corriger cela. Conclusion : rien ne change pour le moment.

LA CFDT VOUS ACCOMPAGNE

Nous sommes à votre écoute sur ce sujet. Que ce soit vous-même, un.e collègue, ou un.e proche qui soit en situation de handicap, nous pouvons :

- ✓ Vous conseiller,
- ✓ Vous aider dans les démarches,
- ✓ Répondre à vos questions.

Bien évidemment, mais précisons-le tout de même, tous nos échanges seront confidentiels.

Besoin d'informations ? N'hésitez pas à contacter **Valérie DEFLANDRE** ou **Patrick LOU** (Coordonnées en dernière page)

RÉORGANISATIONS

SIMPLIFICATION DE L'ORGANISATION JURIDIQUE

Au 1^{er} novembre 2018 les sociétés ci-dessous feront l'objet d'une Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) :



- **Gfi Infogen Systems** dissoute dans Gfi Informatique
- **Cognitis France** dissoute dans Gfi Informatique
- **Gfi Informatique Telecom** dissoute dans Gfi Informatique
- **Gfi Informatique-Production** dissoute dans Gfi Informatique
- **GARSYS** dissoute dans Gfi Informatique
- **ITN Consultants** dissoute dans Gfi Progiciels
- **Tikawa Productions** dissoute dans Awak'IT

Les impacts sociaux sont nombreux (cf notre communication du mois de juin). Vos Délégués Syndicaux conserveront leur mandat jusqu'en février 2019 (prochaines élections). A la condition qu'une convention soit signée, les membres titulaires des CE fusionnés pourront participer aux réunions de leur CE d'accueil en novembre et décembre.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

FUTURES INSTANCES

Les prochaines élections vont permettre d'élire les représentant.e.s du personnel dans une nouvelle forme d'instance, le **Comité Économique et Social** (CSE).



PÉRIMÈTRES

La CFDT revendique une représentation régionale.

La CFDT a toujours défendu une représentation régionale des salarié.e.s, et le maintien des périmètres actuels des CE pour les futurs CSE. La négociation proposée par la Direction sur l'instauration d'un CSE national pour la société GFI Informatique n'a pas abouti. La CFDT a refusé de signer un texte d'accord trop éloigné de nos revendications. Certes, le projet de la Direction était favorable à Gfi Progiciels, mais le choix a dû se faire en mesurant les impacts sur l'ensemble du périmètre de l'UES. En conséquence, **les périmètres des futurs CSE seront ceux des établissements actuels** : **Un CSE pour Gfi Progiciels, et sept CSE pour Gfi Informatique** (Est, Grand Ouest, Ile de France, Méditerranée, Nord, Rhône-Alpes et Sud-Ouest).

CALENDRIER



C'est en **février 2019** que les salarié.e.s de l'UES désigneront leurs représentant.e.s aux CSE de l'UES Gfi Informatique (Sociétés Gfi Informatique et Gfi Progiciels). Les modalités de ces élections vont être négociées via un Protocole d'Accord Préélectoral (PAP).

Au moment où vous lisez ces lignes, la CFDT a déjà présenté ses revendications d'amélioration des conditions inscrites dans le Code du Travail : des sièges plus nombreux, la présence des suppléants en réunion, un budget CSE plus généreux, des droits syndicaux...

Nous vous tiendrons, évidemment informé.e.s de l'avancement de cette négociation dans nos communications syndicales électroniques et sur notre site.



PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Si l'aventure vous tente, et que **vous souhaitez être candidat.e**, ou simplement vous renseigner, vous pouvez dès à présent contacter vos représentant.e.s CFDT, dont vous trouverez les coordonnées en dernière page.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONFÉDÉRAL CFDT : NOS CRAINTES CONFIRMÉES



Un sondage CSA ainsi qu'une enquête réalisée par l'Association Nationale des DRH confirment les premiers constats réalisés par la CFDT : une majorité d'entreprises aborde la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) sous un angle exclusivement comptable, dans une recherche d'affaiblissement de la représentation des salarié.e.s.

Trop peu saisissent l'opportunité de **renouveler le cadre d'un dialogue social proche des salarié.e.s**, en capacité de conjuguer leurs besoins et leurs aspirations avec les projets, les stratégies de développement de l'entreprise et ses contraintes.

La confiance que le législateur a placée dans les entreprises pourrait se trouver largement mise à mal. Les objectifs de renforcement d'un dialogue social de qualité et de proximité doivent être rappelés vigoureusement très rapidement.

Les entreprises doivent dès aujourd'hui ouvrir des négociations sur le dialogue social.

EN SAVOIR PLUS...

Un sujet vous interpelle. Vous voulez en savoir plus ?... N'hésitez pas à contacter vos représentant.e.s CFDT.

COMITÉS SALAIRES 2018

Date des comités salaire	Date d'effet des demandes
13 mars 2018	Avril / Juillet / Octobre 2018
21 et 22 mars 2018	Avril 2018
20 et 21 juin 2018	Juillet 2018
25 et 26 septembre 2018	Octobre 2018

Rappel des étapes que doit franchir une demande d'augmentation de salaire (et/ou de promotion) :

1. Le manager direct accepte la demande ou la propose.
2. La demande doit être validée par le responsable régional
3. La demande doit être validée par le directeur de branche
4. La demande doit être validée par le comité salaire. A ce stade, 95 % des demandes sont acceptées, les refus ne sont que des refus de forme (dernière augmentation datant de moins d'un an...)

Des augmentations exceptionnelles entre deux comités sont possibles.
Détails page 1 de notre communication de mars 2018.

TELEMENT D'AUTRES THÈMES...

Cette communication semestrielle est souvent le condensé de nos autres communications (mensuelles, hebdomadaires). Pour suivre au plus près l'actualité, et disposer d'une information complète, nous vous invitons à lire nos communications, et/ou à vous rapprocher de vos représentant.e.s CFDT.

Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s CFDT de votre périmètre.
Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e GFI, signalez-vous auprès des représentant.e.s CFDT de votre périmètre.

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Imaginez un monde sans syndicat :

- Pas de droit du travail,
- Pas de sécurité sociale,
- Pas de convention collective,
- Pas de retraite,
- Pas d'Assedic en cas de perte d'emploi,
- Pas de Mutuelle,
- Pas de RTT,
- Pas de représentants du personnel
CE, DP, CHSCT,
- Pas de négociations pour les salaires, pour de nouveaux droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail dans votre entreprise, ... etc.

La CFDT c'est quoi ?

C'est plus de **900 000** adhérent.e.s qui partagent et transmettent des valeurs fortes : **Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.**

Ce que nous pouvons faire pour vous, nous ne pouvons pas le faire sans vous

Ne restez pas un.e salarié.e isolé.e et vulnérable !

Rejoignez la section CFDT de GFI

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Rejoindre la CFDT, pourquoi ?

Rejoindre la CFDT, c'est lui donner plus de poids dans les négociations pour faire aboutir ses revendications. Pouvoir d'achat, conditions de travail, formation, égalité, et évolution professionnelle : chaque jour, la section CFDT GFI agit pour le respect des droits et le **droit au respect de chaque salarié.e.**



Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s CFDT, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.



VOS REPRÉSENTANT.E.S CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est Fabrice DEMORI f.demori@hotmail.fr

Ile de France Ibrahima BADIANE cfdt.ibrahima@gmail.com

Consuelo FELIU LLOMBART gfi.cfdt@gmail.com

Patrick LOU lou.cfdt@free.fr

Méditerranée Christophe SIMON cfdt.med@gmail.com 07 81 75 43 01

Nord Isabelle LUSZCZYK cfdtginord@gmail.com 06 32 27 96 70

Ouest Gaétan RYCKEBOER ouest.cfdtgfi@gmail.com

Rhône Alpes Contact cfdt cfdtra@yahoo.fr

Sud-Ouest Didier POUSSON cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon Stéphane GLAÇON cfdt.gfi.ip@gmail.com 06 43 04 34 68

Lille Philippe BUGES ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com

GFI PROGICIELS

Reims Éric CASTELAIN eric51.cfdt@gmail.com 07 67 09 18 38

Hors UES COGNITIS Contact cfdt cfdt.cognitis@gmail.com

GFI INFOGEN SYSTEM Contact cfdt cfdt.infofen@gmail.com

GFI INFORMATIQUE TELECOM Marie-Claire VIGUIER cfdtgfiit@free.fr

Business Document Dominique BERNARDINI cfdt.bdoc@gmail.com 06 11 78 72 93

Site de la cfdt gfi <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Adhérer à la CFDT ?

Quel rôle ?

Sympathisant.e CFDT :

Je vote régulièrement aux élections professionnelles (CSE) pour les listes présentées par la CFDT.

Adhérent.e CFDT :

Je suis un.e salarié.e informé.e, j'ai des droits, je peux m'exprimer.

Militant.e CFDT :

J'informe mes collègues, je m'engage dans des actions.

Élu.e ou mandaté.e CFDT :

Je représente les valeurs de la CFDT, mes propositions pèsent dans les décisions prises par la direction, je défends mes collègues, je construis avec eux leur avenir.

